



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

☎ 06 04 40 51 41

✉ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
🌐 site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

Compte-rendu du CSAL FS du 30 juin 2023

Le CSAL FS s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur Claude Girault.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont lu une déclaration liminaire que vous retrouverez [ici](#). Dans cette déclaration liminaire, les élus **FO-DGFIP 62** ont évoqué GMBI et les conséquences sur l'afflux d'accueil multicanal. Vous trouverez [ici](#) le droit d'alerte.

L'ordre du jour était le suivant:

1. *Élection du secrétaire de séance de la FS ;*
2. *Approbation du PV de la formation spécialisée du 31/03/2023 ;*
3. *Point sur la réunion du groupe de travail du 02/06/2023*
 - * *Registres Santé Sécurité au Travail*
 - * *Rapports de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail*
 - * *Déclarations d'accidents du travail*
 - * *Fiches de signalement*
 - * *Bilan des exercices incendie*
4. *Propositions d'utilisation des crédits 2023;*
5. *Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail;*
6. *Présentation du guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments;*
7. *Rapport d'enquête « sécurisation des missions de contrôle fiscal externe » ;*
8. *Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades ;*
9. *Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif « vulnérables »;*
10. *Travaux immobiliers en cours et projets à venir (dont aménagement des locaux SDIF- CDFIP Ludovic Montuelle) ;*
11. *Questions diverses*

1. Élection du secrétaire de séance de la FS

Les élus **FO-DGFIP 62** se sont proposés et ont été retenus pour assurer le secrétariat de la séance. Dans l'attente du règlement intérieur, les projets à l'ordre du jour des prochains CSAL FS seront proposés à tous les élus des organisations syndicales.

2.Approbation du PV de la formation spécialisée du 31/03/2023

Des remarques ont été formulées, ce second point a donc été reporté à une prochaine séance.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

3. Point sur la réunion du groupe de travail du 02/06/2023

a) Registre Santé Sécurité au Travail :

Toutes les observations portées sur le registre dématérialisé ont été étudiées. Il n'y a pas d'observation sur les registres papier. Les signalements pour lesquels des solutions ont été apportées ont été archivées. De nombreux problèmes signalés ont été résolus ou en voie de l'être. Après examen, il reste 17 observations en cours sur 33 au départ.

b) Rapport de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail :

L'inspecteur Santé Sécurité au Travail a réalisé une visite de service le 12 avril 2023 au CDFIP de Hénin-Beaumont. Il a constaté que le bâtiment était en bon état et a rappelé les consignes relatives à la sécurité :

- vérification des dispositifs différentiels résiduels
- vérification des blocs d'éclairage de sécurité
- suppression des multiprises sur lesquels sont branchés des appareils de forte puissance afin d'éviter les débuts d'incendie
- entretien de l'issue de secours

Les observations formulées ont été prises en compte et des travaux ont été réalisés ou sont programmés.

c) Déclarations d'accident de travail:

Il y a eu 7 nouvelles déclarations d'accident de travail depuis le dernier groupe de travail du 3 mars 2023 . Un accident de trajet à pied et 6 accidents de service. 4 accidents ont nécessité un arrêt de travail.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé à ce que la déclaration d'accident de travail soit communiquée dans son intégralité à la FS. La direction n'a pas émis d'objection sur le sujet.

d) Fiches de signalement:

5 fiches de signalement ont été dénombrées depuis le dernier groupe de travail du 3 mars 2023. Tous les signalements font état d'insultes, de menaces ou de propos agressifs. Un courrier de rappel à l'ordre a été adressé à l'utilisateur dans 2 cas.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont une nouvelle fois demandé quelles étaient les suites données à la fiche de signalement n°5 concernant les menaces sur les réseaux sociaux. La direction répond avoir déposé plainte, l'affaire est en cours.

Quant aux menaces de mort sur une agente huissière, l'auteur des faits a été condamné à plusieurs mois de prison avec obligation de soins.

e) Bilan des exercices incendie:

Des relances ont été adressées le 3 février et le 27 avril 2023 à tous les gestionnaires de site pour leur rappeler leurs obligations en la matière.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé à ce que soit ajouté au tableau des exercices effectués sur chaque site la date du dernier exercice, ainsi qu'un compte rendu complet.

Suite à la suppression des personnes désignées en tant que guide-file et serre-file, vos élus FO-DGFIP 62 demandent également que le nouveau protocole soit communiqué à la FS.

4. Propositions d'utilisation des crédits 2023

Le budget formation d'un montant théorique de 26 481€, déduction faite de la réserve de 9 %, est totalement engagé. Certaines formations comme « manager en mode collaboratif » ou « encadrer le TéléTravail et travail à distance » ont été annulées car les agents ont refusé de se déplacer à Laon. Pas de retour non plus pour la formation « technique de nettoyage » et « manutention et port de charges ».

Les formations déjà engagées sont :

- 2 sessions de « Sauveteur secouriste du travail »
- 2 sessions de « Recyclage sauveteur secouriste du travail »
- 4 sessions de « Du stress au burn out »
- 2 sessions de « Faire face aux incivilités des usagers »
- 1 session de « Le télétravail et le travail à distance » (sur Laon aussi, donc pas certain qu'elle soit maintenue)

Le budget local s'élève à 141 673€, déduction faite de la réserve de 9%, un peu plus de la moitié du budget est engagé.

L'installation de Led sur tous les sites a permis de faire des économies d'énergie mais difficilement quantifiables car les factures d'électricité sont globalisées.

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont demandé un abondement spécial pour les crédits psychologues compte tenu des événements tragiques survenus dans le département. Pas de réponse à ce jour du secrétariat général.

Les postes de dépenses retenues après cette réunion de FS sont :

- Aménagements de poste sur propositions du médecin du travail
- Réfection sanitaires vétustes sur Béthune, St Omer et Arras Diderot
- Marquage sol parking sur Bruay et Béthune
- Panneau signalisation. Sortie parking Arras Crinchon
- Neutralisation emplacement paillason sur Lens
- Chaise évacuation (fauteuil roulant) Lillers
- Achats LEDS (300)
- Lampes de bureau (50)
- Moteurs volets roulants (40)
- Stores vénitiens (46) 2x23 pour la BDV d'Arras
- Ventilateurs (20)
- Matériel divers pour agents techniques/gardiens
- Psychologue (26 séances)
- Défibrillateur – Batteries (21)
- Imprimantes scan couleur pour l'APMP
- Complément Formations pour 23000€

5. Bilan annuel 2022 de la santé, de la sécurité et des conditions de travail;

En 2022, le CHSCT s'est réuni 4 fois en présentiel.

A la demande du Directeur Départemental, une réunion extraordinaire s'est tenue le 22 novembre suite au drame survenu le 21 novembre. Une délégation d'enquête constituée des membres élus des organisations syndicales a été diligentée suite à ce drame.

Des visites CHSCT dans les services sont attendues.

6. Présentation du guide de prévention du risque amiante dans les bâtiments;

En l'absence de documents de préparation, ce sixième point a été reporté à la prochaine séance prévue le 20 octobre 2023.

7. Rapport d'enquête « sécurisation des missions de contrôle fiscal externe » ;

Du fait de son importance, ce 7ème point a été abordé en début de séance et apparaîtra en priorité sur le Procès Verbal.

Suite au drame survenu le 21 novembre 2022, un CHSCT exceptionnel a été réuni le 22 novembre. Une délégation d'enquête réunissant 7 membres élus des différentes organisations syndicales a été mise en place le 12 décembre 2022. Un rapport d'enquête a été réalisé sur la base d'un questionnaire et des entretiens proposés aux agents des BDV, PCE, BCR et de la division du contrôle fiscal de la DDFIP 62, soit 89 agents.

Vous trouverez le compte rendu ici.

Vos élus FO-DGFIP 62 ont également indiqué à la direction que peu d'agents connaissent les éléments suivants :

- * Circulaire 01/07/2013 sur protection et sécurité des agents
- * Législation code pénal sur les poursuites en cas d'agression (art. 433-3 et 222-8)
- * Référent protection juridique : identité et modalité de saisine

et qu'il faut envisager une diffusion à tous et former les chefs de service

La direction a également rappelé la tolérance zéro appliquée aux usagers violents/menaçants et que les agents ne doivent pas hésiter à remplir une fiche de signalement. Une suite est à ces fiches est systématiquement donnée, même si il n'y a pas toujours condamnation judiciaire.

8. Présentation des mesures renforçant la sécurité des agents nomades ;

Des groupes de travail nationaux sont en cours, plusieurs mesures ont été actées ou devraient l'être :

- ne plus intervenir au domicile personnel du contribuable, proposer un tiers lieu ou chez le comptable ;
- mettre à disposition des véhicules de service ;
- gilets pare-balles ;
- smartphone avec dispositif d'alerte ;
- avoir accès au profil du contribuable et de ses antécédents judiciaires éventuels ;
- recours à l'anonymisation des pièces de procédures ;
- offre de formation en matière de sécurité ;

Les agents du contrôle fiscal externe, et d'une manière plus large tous les agents nomades, attendent des mesures de sécurisation immédiates.

9. Bilan des mesures d'accompagnement mises en œuvre dans le cadre de la fin du dispositif « vulnérables »;

La note du 31 janvier 2023 a mis fin au dispositif des ASA COVID pour vulnérabilité à compter du 1^{er} mars 2023 .

La suspension du jour de carence en cas de congés maladie en lien direct avec la COVID-19 a pris fin pour les arrêts de travail délivrés à compter du 1^{er} février 2023.

Le télétravail exceptionnel dans SIRHIUS a pris fin également, les agents concernés ne pouvant reprendre qu'après consultation obligatoire auprès du médecin de prévention.

Deux cas de figure se présentent :

- soit le médecin de prévention ne formule pas de nouvelles recommandations de télétravail et dans ce cas l'agent peut demander une autorisation de télétravail, en accord avec son chef de service;

- soit le médecin préconise un nouvel aménagement de poste en télétravail, formulé dans SIRHIUS par un menu déroulant qui permet d'identifier les situations médicales.

Il y a une obligation de renouvellement de l'autorisation tous les 6 mois si TT supérieur à 3 jours (donc de revoir le médecin du travail)

10. Travaux immobiliers en cours et projets à venir (dont aménagement des locaux SDIF- CDFIP Ludovic Montuelle) ;

L'installation du **SDIF d'Arras** dans une configuration « nouveaux espaces de travail » est en projet. L'estimation financière du coût des travaux est en cours par le prestataire.

Sur le bâtiment de **St Pol**, l'antenne du SIP d'Arras a été installée au rez-de-chaussée. Le 1^{er} étage a été libéré et pourrait être une zone de repli pour la gendarmerie de St Pol le temps des travaux envisagés sur leur site actuel. Une porte a été installée pour séparer le SIP de la zone d'accueil du public. Durant l'été, l'accueil actuel de la trésorerie sera affecté aux CDL et à un espace de réunion.

Les travaux de l'espace dédié au SGC ont été achevés le 23 juin.

La salle du 5^{ème} étage du bâtiment **FOCH à Arras** a été refaite. Cette salle modulable servira de salle de réunion et de salle de formation. L'espace attenant de 25m² sera aménagé en un espace de co-working, cet aménagement est encore en cours de réflexion.

Au **CDFP de Boulogne**, l'essentiel des travaux est terminé, une porte a été installée pour séparer la zone d'accueil du public et les services.

Seul l'ascenseur reste accessible au public. Pour une sécurisation optimale, tous les sites du département devraient être équipés de badges.

La salle de restauration reste à finaliser en l'absence d'entreprise de plomberie disponible pour intervenir sur le site. Le mobilier de cuisine est commandé et les travaux électriques sont faits. En ce qui concerne les **antennes du SDIF d'Arras de Boulogne, St Omer et Lens**, le nouveau mobilier est installé ou en voie de l'être.

Les travaux sur le site de **Calais** sont terminés, le 1^{er} étage a été entièrement refait.

11. Questions diverses :

1) *Les problèmes de réseaux sont fréquents sur certains sites (lenteur de connexion, décalage dans la réception des scans, accès réseau partagé...)* Le SIL de Lille affirme que le dimensionnement du réseau est correct. Comment s'explique t-il ? Quelles sont les solutions ? Le déploiement du Réseau Informatique de l'État version 2 (RIE V2) est en cours. L'objectif est de doubler les entrées au niveau des flux , notamment pour préparer l'installation de la TOIP (téléphonie par internet).

2) *Quel projet immobilier pour Béthune et son PNCD ?*

Le bail actuel est signé jusqu'en 2025.

Une réflexion est actuellement en cours pour une installation du PNCD au CDFP de Béthune suite à la sortie de la circulaire sur les espaces par SPIB2C

3) Suite à la prolongation de la date butoir de la déclaration GMBI durant la période estivale (31/07/2023), quelles sont les mesures qui seront mises en place pour garantir des conditions de travail convenables pour les agents à une période où les effectifs sont restreints?

M Claude Girault est conscient du problème et a précisé que des mesures de renforcement des équipes d'accueil sont envisagées. Une lettre de relance sera envoyée par courriel début juillet uniquement aux propriétaires de plusieurs biens immobiliers. Par ailleurs, un séminaire est prévu à Amiens le 04 juillet pour débattre des questions foncières et de GMBI.

Infos :

Médecin de prévention : le Dr Kerache part au 1er septembre. Un nouveau médecin (Dr El Bedoui) est en tuilage depuis mi-avril. Elle travaillera sur la même quotité (50%)

PNCD : une pétition signée par les agents du PNCD a été remise au directeur. Ils réclament le droit à l'Allocation Complémentaire de Fonctions par l'application de l'arrêté du 21 juillet 2014

N'hésitez pas à réagir et nous donner votre retour

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Sandrine BONET, Valérie CADET, Christine COLLIER-LEFRANC, Jacques REGNIER

Suppléants : Justine KORKUT, Gautier LEDOUX, Fabienne OUSSELIN, Florent VERMELLE